

# La Box - Règlement de visite pour les groupes

Bienvenue à La Box. Nous vous remercions de prendre connaissance du règlement de visite. Nous vous souhaitons de passer un agréable moment.



## Accès des groupes

- ◆ Les groupes (en visite accompagnée ou libre) doivent obligatoirement réserver un horaire de visite sur les créneaux mis à disposition auprès de La Box. Sans inscription préalable, La Box se réserve le droit de restreindre l'accès aux espaces d'exposition.
- ◆ La ou le responsable du groupe doit conserver pendant toute la visite, l'autorisation de visite (confirmation réservation mentionnant le jour et l'heure) qui lui a été délivré. Elle / Il est par ailleurs tenu de rester à proximité de son groupe.
- ◆ En attendant que la ou le responsable du groupe effectue les formalités nécessaires, le groupe stationne en dehors des passages, selon les indications données par le personnel d'accueil.
- ◆ Pour des motifs de sécurité, il peut être demandé aux visiteurs d'ouvrir sacs et paquets et d'en présenter ou d'en faire connaître le contenu à l'entrée ou à la sortie comme en tout endroit du centre d'art à la requête du personnel d'accueil et de surveillance de La Box.
- ◆ Les animaux sont interdits, à l'exception des chiens-guides ou d'assistance accompagnant des personnes justifiant d'un handicap sont autorisés.

## Encadrement des groupes

- ◆ La Box accueille les groupes à partir de 5 personnes jusqu'à 30 personnes maximum. Au-delà de la jauge souhaitée, il est nécessaire de prendre deux créneaux de visite.
- ◆ Les mineur·e·s doivent être accompagné·e·s d'un·e adulte responsable. Pour information, il faut prévoir :
  - 1 accompagnateur ou 1 accompagnatrice pour 8 élèves de maternelle
  - 1 accompagnateur ou 1 accompagnatrice pour 10 élèves de l'école élémentaire
- ◆ 1 accompagnateur ou 1 accompagnatrice pour 12 collégien·ne·s ou lycéen·ne·s
- ◆ Tout·e enfant égaré·e est confié·e doit rejoindre le comptoir d'accueil de La Box. Si cet·te enfant n'a pas été rejoint par ses proches à la fermeture de La Box, le commissariat de police est saisi pour une prise en charge.

## Comportement général pendant la visite

- ◆ L'enseignant·e, l'éducateur, l'éducatrice, l'animatrice, l'animateur est responsable de l'encadrement de son groupe et s'engage à faire respecter le règlement de visite et la discipline du groupe.
- ◆ Les visiteurs et visiteuses sont tenu·e·s d'avoir un comportement correct et doivent respecter la tranquillité des autres usager·e·s et l'agrément du site. Une parfaite correction (attitude et langage) est exigée tant vis-à-vis du personnel que de toute personne présente dans l'établissement.
- ◆ D'une manière générale, il est interdit d'entreprendre toute action susceptible d'entraîner une dégradation du site ou de porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens et notamment :
  - toucher aux œuvres ainsi qu'à leur dispositif d'accrochage ou à leurs socles ;
  - désigner les œuvres par des objets risquant de les endommager ;
  - apposer des graffitis, inscriptions, marques ou salissures en tout endroit de l'établissement ;
  - déplacer les sièges ou mobilier sans autorisation du personnel d'accueil de La Box ;
  - escalader les échafaudages, barrières, rampes, balustrades, socles, etc. et de s'y asseoir ;
  - se livrer à des courses, bousculades, glissades ou escalades ;
  - gêner la circulation des visiteurs, visiteuses et entraver les passages et issues ;

- pratiquer des exercices ou jeux de nature à troubler la tranquillité des lieux, à causer des accidents ou à dégrader les ouvrages ;
- jeter à terre des papiers ou des débris
- manipuler sans motif les instruments de secours (extincteur, boîtier d'alarme incendie, etc.)

Pour assurer le confort de visite de tou·te·s, il est interdit d'introduire dans l'établissement des objets (dangereux, inflammables, illicites, nauséabonds, encombrants, lourds, roulants, comestibles) qui par leurs caractéristiques ou leur destination, présentent un risque pour la sécurité des personnes, des biens, des œuvres ou du bâtiment.

## Dispositions et sanctions

- ◆ Les photographies sont autorisées, sans flash, sous réserve de disposition particulière. Pour certaines expositions ou pour certaines œuvres, La Box se réserve la possibilité d'interdire la prise de photographies.
- ◆ Les visiteurs et visiteuses sont informé·e·s que les forces de l'ordre sont autorisées à intervenir dans l'enceinte de La Box si la situation l'exige.
- ◆ Le non-respect des dispositions contenues dans le présent règlement expose la visiteuse ou le visiteur à l'expulsion immédiate de La Box ainsi qu'à une interdiction d'accès à La Box temporaire (pendant trois mois) ou définitive. La décision d'expulsion est d'effet immédiat.
- ◆ Toute tentative ou réalisation de vol, de destruction, de dégradation ou de détérioration d'un objet d'art, objet mobilier ou immobilier de La Box est passible de poursuites judiciaires.

## Groupes avec conférencier·e

Les groupes doivent obligatoirement réserver un jour et un horaire de visite auprès de La Box.

- ◆ Afin que la visite se déroule dans les meilleures conditions possibles, il est demandé à chacun de respecter les horaires de visites ainsi que les thématiques choisies lors de la réservation.
- ◆ En cas de retard, la Box se réserve le droit de modifier le contenu de la visite et des activités prévues.
- ◆ Les affaires personnelles (sacs, bagages, vêtements encombrants, parapluies) seront déposés à l'accueil des groupes. La Box n'est aucunement responsable des objets perdus et peut refuser des objets dont la présence paraît incompatible avec l'hygiène ou la sécurité dans l'établissement.
- ◆ Les conférencier·e·s de La Box sont responsables du contenu pédagogique et du déroulement de la visite. Celle-ci est préparée avec les encadrant·e·s des groupes afin d'être adaptée aux attentes des participant·e·s.
- ◆ La Box réalise et met à disposition des outils et des documents pédagogiques d'aide à la visite.
- ◆ En outil pédagogique, seuls les crayons de papier, les questionnaires, les appareils photographique et vidéo sont autorisés. Tout matériel pédagogique particulier demande une autorisation spécifique auprès du service de La Box.
- ◆ Les visites se dérouleront dans le calme et le respect des autres visiteurs et visiteuses.
- ◆ En cas de mauvais comportement (non-respect des œuvres et du personnel encadrant), les conférencier·e·s demanderont aux responsables du groupe d'intervenir. Elles / Ils pourront également inviter le groupe à sortir des espaces et donc à écourter la visite.
- ◆ Les visiteurs et visiteuses sont tenu·e·s d'avoir un comportement correct. Il est formellement interdit de courir, de boire et de manger dans les salles d'exposition, de toucher les œuvres d'art. La Box se réserve le droit d'intervenir à l'encontre des accompagnateurs ou accompagnatrices qui ne présenteraient pas ces garanties.

La Box | +33(0)6 07 626 338 | [la.box@ensa-bourges.fr](mailto:la.box@ensa-bourges.fr)

École nationale supérieure d'art de Bourges  
<https://ensa-bourges.fr> | 7, rue Edouard-Branly 18006 Bourges  
+33(0)2 48 69 78 79

Prénom et nom du signataire \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

